

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal**

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 12 juin 2017 de 20h30 à 22h30

**Etaient présents** : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

**Absents excusés** : MOLINIER Denis ayant donné procuration à THILL Sébastien  
MATHIOTTE Arnaud ayant donné procuration à DEFORGE Marc

**Secrétaire de séance** : STEPHAN Murielle

Le sujet concernant le budget annexe de l'aérodrome ne sera pas discuté ce soir. En effet, Monsieur Molinier, à l'initiative de cette question est absent ; il est jugé opportun de reporter ce point à la réunion de juillet.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2017**

Il est approuvé par 10 voix pour et une abstention.

### **Révision subvention Fondation du Patrimoine**

En date du 10 avril 2017, une délibération a octroyé 50€ de subvention à la Fondation du Patrimoine. Lors de la notification de la décision à l'association, elle nous a informés de la modification de sa grille tarifaire. Pour notre strate de population, le montant de la cotisation s'élève à 55€.

Le conseil accepte cette modification, à l'unanimité.

### **Adhésion Association des Maires Ruraux de France**

Madame le Maire pose la question du renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). Cette association défend les communes rurales et leurs élus, comme base de la démocratie et premier contact avec les citoyens Elle exerce sa vigilance sur tous les nouveaux textes qui pourraient impacter l'administration des collectivités.

Les élus décident, à l'unanimité, de reconduire leur adhésion en 2017, pour un montant de 81€.

### **Démarche zéro phyto**

LA FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est venue présenter la démarche zéro phyto, le 10 mai dernier. Madame le Maire avait convié les représentants des communes de Mairy sur Marne et Nuisement sur Coole pour envisager une étude groupée et prévoir à l'avenir, un achat commun.

Une subvention de 50% peut être accordée pour l'achat du matériel si la commune est engagée dans une charte d'entretien des espaces publics, qui peut être réalisée par la FREDON.

Il y a 3 niveaux de charte :

- Niveau 1 : traiter mieux mais ce niveau ne permet pas d'obtenir une subvention
- Niveau 2 : traiter moins
- Niveau 3 : ne plus traiter chimiquement

Le coût de l'étude pour une commune seule : 4 160€ HT au niveau 2 ou 3 120€ HT au niveau 3.

Le coût de l'étude pour 3 communes : 7 020€ HT pour le niveau 2 et 5 940€ HT pour le niveau 3.

Le niveau 2 a un prix plus élevé car il comprend un audit particulier -des pratiques phytosanitaires et implique un stockage particulier des produits.

Les communes doivent choisir le même niveau. Le coût à répartir entre les trois communes serait identique car elles font partie de la même strate.

Deux scénarios possibles de subventions :

- Subvention de l'AESN ([Agence de l'Eau Seine Normandie](#)) à hauteur de 70% de l'étude HT
- Subvention de l'AESN à hauteur de 60% de l'étude HT accompagnée d'une subvention de la Région à hauteur de 20% HT

Le deuxième scénario est à privilégier.

Après déduction des subventions, un reste à la charge pour chaque commune de l'ordre de 936€ pour le niveau 2 ou 792€ pour le niveau 3.

La commune de Mairy sur Marne a déjà décidé de retenir le niveau 3. La commune de Nuisement sur Coole prendra sa décision, la semaine prochaine.

Le conseil d'Ecury décide, à l'unanimité, d'adhérer au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces verts. Aux termes de l'étude, les collectivités disposeront de 5 ans pour mettre en œuvre le plan de gestion différencié.

Actuellement, la commune loue un desherbeur thermique.

### **Compte rendu commission projets**

#### *Révision PLU*

Un point a été fait sur les dents creuses déjà repérées : certaines parcelles ont été ajoutées, d'autres ont été supprimées.

Concernant le diagnostic foncier, il faut consommer le moins d'espace agricole possible mais quel scénario envisagé ? La commune souhaite privilégier les zones pour lesquelles les réseaux ont été amenés.

#### *Gestion des eaux pluviales*

Suite aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales rencontrés l'année dernière, les trois fossés ont été sérieusement curés. Les têtes d'aqueduc défectueuses ont été remises en bon état.

Pour les autres problématiques rencontrées, la commune va solliciter une entreprise pour connaître le coût des aménagements envisagés et s'entretenir avec les particuliers dont l'évacuation des eaux pluviales pose problème.

L'association Bik'On a demandé l'autorisation à la mairie, pour renouveler la manifestation de l'année précédente. La commune a donné son aval pour qu'elle se déroule le samedi 24 juin prochain.

Les cloches sonneront chaque jour de la semaine, de 8h à 20h, à partir du 19 juin 2017. Pour l'alerte en cas d'inondation, il sera prévu de faire sonner le tocsin en coup rapide.

Un des locataires des trois maisons sort ses poubelles à tout moment et celles-ci sont éventrées par les animaux. Pour remédier à cette situation, les élus ont décidé d'acheter à chaque locataire, un container pour qu'ils puissent entreposer leurs poubelles chez eux en attendant le jour de passage des éboueurs.

L'association Familles Rurales d'Ecury va reprendre l'activité tennis. Une convention de mise à disposition du terrain doit être signée entre la commune et l'association. Le projet de convention a été lu aux membres du conseil.

**Questions diverses**

Notification de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) de l'aérodrome : 8 263€ pour 2017 (même somme qu'en 2016)

Notification du versement du FCTVA pour 2017 : 29 482,13€.

Notification du prélèvement du FPIC pour 2017 : 5 085€ (la commune avait budgétisé 10 000€)

Dans le cadre du festival « itinéraires », impulsés par le département, une manifestation aura lieu à la Ferme pédagogique d'Ecury le samedi 14 octobre 2017 à 17h avec la représentation d'une création théâtrale.

Une invitation a été reçue en mairie pour assister au spectacle de fin d'année de l'école de cirque de Pogny le samedi 24 juin 2017 à 14h ou à 20h suivi d'une soirée dansante.

Tous les conseillers municipaux vont recevoir une invitation à l'inauguration du pôle médical de Pogny, qui aura lieu le mardi 27 juin à 18h.

Un point est fait sur les travaux d'accessibilité :

Les aménagements des différents terrains de jeux rue de la gare sont quasiment achevés. Les accès au club Farman Clément et au local de l'ACVV sont bien avancés. Le marquage au sol et la signalisation restent à faire pour l'ensemble ainsi que pour le rond-point du Mazin.

Le tracé pour le terrain de tennis a été modifié de façon à respecter le pourcentage de pente (à la charge de l'entreprise) La commune s'acquittera d'un surplus pour l'accès ACVV suite à une erreur dans la transmission des cotes.

Des plantations sont envisagées au tennis pour éviter la circulation des voitures sur le chemin d'accès et au rond-point du Mazin pour renforcer le virage un niveau du chemin d'AF.

Pour l'ancienne école, les sanitaires ont été refaits ; il reste quelques travaux de peinture et d'électricité à effectuer.

Pour les sanitaires de la salle des fêtes, seul le menuisier n'est pas encore intervenu : travaux planifiés dernière semaine de juin.

La serrure de la porte latérale de l'Eglise est à changer car on n'arrive plus à l'ouvrir.

**Prochaines réunions**

Commission communication : mercredi 14 juin 2017 à 20h30

Réunion de travail sur le plan d'alignement : lundi 26 juin à 20h30

Réunion de travail sur le PLU : mercredi 28 juin 2017 à 18h00

Conseil municipal : désignation des délégués aux élections sénatoriales : vendredi 30 juin à 19h

Conseil municipal : lundi 3 juillet 2017 à 20h30